

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 12 JUILLET 2021, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Vicky Fortin.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2021-129

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 14 juin 2021 et extraordinaire du 28 juin 2021, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de juin 2021
8. Autorisation de paiement - Factures supérieures à 25 000 \$
9. Bonification du programme de subvention des couches lavables
10. Politique de subvention d'achat de produits d'hygiène durables
11. Organisation des services de transport collectif et adapté de la MRC de Maria-Chapdelaine
12. Aide financière volet 4 - Soutien à la coopération - Logiciel Gestipattes
13. Adoption du règlement 571-2021 modifiant le règlement 559-2020 Gestion contractuelle
14. Demande à la Régie intermunicipale (Urbanisme, Eau potable et Eaux usées)
15. Correspondance
16. Rapport des élus
17. Questions du public
18. Varia
19. Prochaine assemblée publique le 23 août 2021
20. Levée de l'assemblée

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

2021-130

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021 ET
EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2021, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire tenue le 14 juin 2021 et extraordinaire tenue le 28 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des assemblées du 14 et du 28 juin 2021, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun

2021-131

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Politique de subvention pour l'achat de couches lavables (Une demande)	50 \$
Quilles et loisirs Normandin (Remboursement de loyer pendant la COVID) (*Dont 900 \$ provient d'un montant réservé déjà attribué.)	2 500 \$*
Gym de Normandin (Déneigement pour l'hiver 2020-2021)	1 034.78 \$
Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) (Adhésion pour 2 ans)	175 \$

NOTE : Les demandes des organismes suivants ont été refusées : aucune.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-132

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
JUIN 2021 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de juin 2021 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de juin 2021 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juin 2021, pour un montant de 485 847.93 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 06-2021

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-133

AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURES
SUPÉRIEURES À 25 000 \$:

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures supérieures à 25 000 \$ suivantes:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2021-07-04	Excavation Fernand Boilard	Réfection rue St-Cyrille Paiement no 1	47 519.13 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-134

BONIFICATION DU PROGRAMME DE
SUBVENTION DES COUCHES LAVABLES :

ATTENDU que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a bonifié le programme de subvention pour l'achat des couches lavables en y intégrant les produits d'hygiène réutilisables;

ATTENDU que la décomposition de ce type de produits se situe entre 300 et 500 ans;

ATTENDU que la réduction de l'enfouissement est un enjeu majeur pour l'environnement;

ATTENDU que la population se tourne de plus en plus vers l'achat d'articles durables, tel que les produits d'hygiène;

ATTENDU que les articles subventionnables doivent être lavables (couches, inserts, culottes menstruelles, coupes menstruelles, serviettes hygiéniques, protège-dessous et culottes absorbantes);

ATTENDU qu'un montant est octroyé par la municipalité;

ATTENDU que la Régie consent à participer à une valeur de 50 % de cette subvention municipale pour un maximum de 50 \$ par demande;

ATTENDU qu'un formulaire soit complété et que des pièces justificatives soient déposées;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

a) D'autoriser la municipalité à procéder à l'adhésion au programme de subvention pour les produits d'hygiène réutilisables, et ce, selon les modalités de la Régie des matières résiduelles.

b) Il est en outre résolu de verser une subvention maximale au montant de 100 \$ (dont 50 % est assumé par la Régie des matières résiduelles) pour chaque demande effectuée dans les 12 derniers mois pour chaque résident demeurant au même numéro civique.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

2021-135

POLITIQUE DE SUBVENTION D'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES :

CONSIDÉRANT la proposition de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean de bonifier la subvention pour l'achat de couches lavables afin d'inclure les produits d'hygiène durables;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que la politique *Programme de subvention d'achat de couches lavables* soit modifiée pour la politique de *Subvention d'achat de produits d'hygiène durables*, incluant les modalités relativement à ces produits.
- b) Qu'elle fasse partie intégrante de la présente, comme si elle était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-136

ORGANISATION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE :

ATTENDU que la MRC de Maria-Chapdelaine a procédé à une analyse des services de transport collectif et adapté existants sur son territoire et des besoins en mobilité collective;

ATTENDU que, par la résolution 224-07-17 en juillet 2017, le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a adapté le règlement 17-418 titré *Relatif à l'acquisition de compétence et à l'organisation des services de transport collectif et adapté de la MRC de Maria-Chapdelaine*;

ATTENDU que, depuis ce moment, il a été de la volonté des élus d'élargir le service de transport collectif à toutes les municipalités locales du territoire de la MRC, tout comme celles-ci étaient déjà desservies en matière de transport adapté;

ATTENDU que les services professionnels de la firme *Vecteur 5*, spécialisée en matière de transport des personnes, ont été embauchés afin de soutenir l'équipe technique de la MRC visant à mettre en oeuvre la volonté exprimée par la population en général depuis plusieurs années au terme de plusieurs consultations publiques (plan d'action local, politique *Municipalité amie des aînés*, etc.);

ATTENDU que les élus de la municipalité ont été informés de l'état d'avancement des travaux réalisés par l'équipe technique de la MRC ou par l'entremise de l'un ou l'autre des membres du conseil d'administration de *Transport collectif et adapté de Maria-Chapdelaine inc.*, lequel fait affaire sous la raison sociale *Maria Express*;

ATTENDU que la municipalité est desservie depuis plusieurs années par le service de transport adapté de la MRC, laquelle facture annuellement la municipalité sous forme de quotes-parts;

ATTENDU que la municipalité est d'accord avec les démarches réalisées par la MRC au cours des derniers mois visant une bonification du transport des personnes non admissibles au transport adapté;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le présent conseil confirme qu'il a participé d'une manière ou d'une autre à la démarche collective visant à élargir le mandat de transport adapté à celui du transport des autres personnes (aussi appelé transport collectif) par l'entremise du règlement 21-463 de la MRC de Maria-Chapdelaine.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que copie de la présente soit adressée à M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine et à M. Mario Fortin, président de Maria Express.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-137

AIDE FINANCIÈRE VOLET 4 - SOUTIEN À LA
COOPÉRATION - LOGICIEL GESTIPATTES :

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 (Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité);

ATTENDU que les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin, St-Thomas Didyme ainsi que la Régie intermunicipale GEANT désirent présenter un projet d'Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en oeuvre de projets de coopération intermunicipale - Optimisation des ressources GEANT (Recensement canin, prévention résidentielle et sensibilisation à la sécurité civile) dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Le conseil municipal de Normandin s'engage à participer au projet d'appui au démarrage, à la bonification et à la mise en oeuvre de projets de coopération intermunicipale - optimisation des ressources GEANT (Recensement canin, prévention résidentielle et sensibilisation à la sécurité civile) et à assumer une partie des coûts.
- b) Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.
- c) Le conseil nomme la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT organisme responsable du projet.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-138

ADOPTION DU RÈGLEMENT 571-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 559-2020 GESTION
CONTRACTUELLE :

ATTENDU que le règlement 559-2020 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Ville le 16 mars 2020, conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (ci-après appelée "L.C.V.");

ATTENDU que la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU qu'avis de motion ainsi qu'un dépôt du projet du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil municipal tenue le 28 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin adopte le règlement 571-2021, modifiant le règlement 559-2020 sur la gestion contractuelle.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

NOTE: Le règlement est reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-139

DEMANDE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
(URBANISME, EAU POTABLE ET EAUX USÉES) :

CONSIDÉRANT le décret adopté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 juin 2021, modifiant les objets de la Régie intermunicipale GEANT pour entre autres permettre de:

- fournir des services en administration;
- fournir des services en urbanisme et en environnement;
- fournir des services en assainissement des eaux usées;
- fournir des services pour l'exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable.

CONSIDÉRANT que selon le décret adopté, les municipalités désirant se prévaloir des services offerts par la régie de service doivent le faire par résolution;

CONSIDÉRANT que selon les termes et conditions contenues dans le décret, celui-ci définit clairement l'engagement de la Régie à fournir les services aux municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que selon les termes et conditions contenues dans le décret, la Ville de Normandin s'engage à respecter ceux-ci pour une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Régie à offrir aux employés embauchés par la Ville de Normandin et touchés par le décret à déposer une offre d'emploi en bonne et due forme à ces derniers;

CONSIDÉRANT que les employés actuellement embauchés par la Ville de Normandin, qui accepteront une offre d'emploi reçue de la Régie, s'engageront à démissionner de leur poste à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire se prévaloir des services d'urbanisme et environnement, ainsi que de traitement des eaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

a) Que le conseil municipal de la ville de Normandin autorise Monsieur Mario Fortin et Madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière à signer un contrat de service de cinq (5) ans avec la Régie intermunicipale GEANT pour la fourniture des services suivants:

- urbanisme et en environnement;
- assainissement des eaux usées;
- exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-140

CORRESPONDANCE :

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Annonce d'un montant de 25 000 \$ réservé pour Normandin dans le cadre du programme Rénovation Québec 2021-2022.

Ministre des Transports; OBJET: Annonce d'une aide financière de 25 000 \$ pour les travaux d'amélioration des routes de la Ville.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Société d'habitation du Québec; OBJET: Annonce d'une plus grande flexibilité dans les règles afin que ces logements puissent être habités par des ménages dans le besoin.

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Annonce d'un montant maximal de 139 284 \$ accordé dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Approbation de la nouvelle entente de constitution de la Régie intermunicipale GEANT.

Ministère des Affaires municipales et Habitation; OBJET: Annonce d'un montant additionnel de 316 355 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Approbation de la modification du nom de l'aéroport Dolbeau-Mistassini-Saint-Félicien, pour Aérodrome Lac-Saint-Jean.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2021-141

VARIA :

Aucun

**PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 23
AOÛT 2021 :**

2021-142

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 41.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Mario Fortin, maire

Vicky Fortin, adjointe à la direction
Assistante-greffière